

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC

## DU 26 Novembre 2010

**Présents :** M. François HERVE, Mme Évelyne SIMON , Mme Florence DUNOYER, Mme Agnès GOUTTE, M Jean Marc BORNAND, M Philippe VARON, Mme Catherine CHOUVET, M Alexis BOLLARD, Mme Marthe MASSONNAT, M Stéphane TRONCY , M Emmanuel BAYET, M David ROULAND, Mme Claudine GILQUIN, M. Yves MASSARD COMBE, M. Jean Pierre ROSIQUE, Mme Christiane ANASTASI CLERC

**Absents ayant donné pouvoir:**

M. Jean Claude CROZE donne pouvoir à Florence DUNOYER,

M Michel BERNADINI donne pouvoir à M François HERVE,

M Jean Michel FLAN donne pouvoir à M Stéphane TRONCY

M le Maire nomme 2 secrétaires de séance : Évelyne SIMON - Claudine GILQUIN

### **1 - Lancement de la procédure de consultation pour l'aménagement sécuritaire en agglomération sur voie départementale du carrefour de la Renarde:**

M Stéphane TRONCY adjoint au maire, rappelle aux conseillers municipaux le projet d'aménagement sécuritaire du carrefour de la Renarde, se présentant en 2 tranches:

- une tranche ferme pour l'aménagement du carrefour de la Renarde avec enfouissement de la ligne HTA et des réseaux secs sur une partie du chemin de la Renarde et de la route de Paris. Le montant des travaux pour cette tranche s'élève à 466 280€
- une tranche conditionnelle consistant en l'enfouissement des réseaux secs sur la partie nord du chemin de Côtefort.

Le montant total de l'opération est de 625 531€ (travaux, frais administratifs, etc...)

Des demandes de subventions ont été lancées et les résultats sont attendus au printemps. Nous espérons 70% du montant correspondant à l'enfouissement des réseaux et 40% du montant correspondant à la partie sécuritaire.

La tranche conditionnelle sera effectuée suivant l'obtention des subventions pour cette tranche de travaux, qui devrait couvrir 80% du montant.

La consultation des entreprises doit être lancée dans les meilleurs délais. Appel d'offre en ligne sur le site Internet de la commune.

Une réunion publique pour la présentation du projet aura lieu le mardi 7 Décembre à 19h, salle du Trianon. Les riverains seront informés de cette réunion par distribution de flyers. Information sur le site internet et sur le panneau lumineux de la commune.

M J.P. Rosique demande les informations sur le financement de ce projet. Stéphane TRONCY précise que le recours à l'emprunt est prévu sur la tranche ferme pour un montant de 300 000 euros.

***Accord de 18 des membres présents et représentés du conseil municipal - et une abstention - pour autoriser Monsieur le Maire à lancer le marché à procédure adaptée en faisant procéder à la publicité nécessaire.***

## **2 – Aliénation d'une partie du chemin rural lieudit «les Berthets» à un privé:**

M Stéphane TRONCY, adjoint au maire, présente le dossier d'aliénation d'une partie du chemin rural dit «des Berthets» au lieudit «la Rolande» à M REYMOND Hervé pour une superficie de 116m<sup>2</sup> au prix de 50 euros le m<sup>2</sup>.

M REYMOND aura en outre à sa charge l'ensemble des frais de notaire, et autres afférents à l'aliénation.

M J.P. Rosique fait remarquer que ce terrain peut apporter une plus value en cas de vente du propriétaire.

M Alexis BOLLARD demande s'il s'agit réellement d'un chemin rural. Confirmation de M TRONCY.

***Accord de 18 des membres présents et représentés du conseil municipal - et une abstention - pour procéder à d'aliénation d'une partie du chemin rural dit «des Berthet» et autoriser M le Maire à faire les démarches nécessaires et signer les actes correspondants.***

## **3 – Remboursement des tickets cantine / garderie par émission de mandat**

Présenté par Florence DUNOYER:

Au printemps 2010, il a été décidé de changer la gestion comptable du service cantine / garderie par l'abandon des tickets au profit d'un logiciel permettant l'édition d'une facture en fin de mois.

Au mois de juin, il a donc été demandé aux parents de ramener tous les tickets obsolètes encore en leur possession, soit en mairie, soit lors des permanences fixées à l'école.

Ces tickets ainsi récupérés devaient constituer un avoir qui viendrait en déduction des futures factures. Déductions effectuées sur les factures de Juin, Juillet et Septembre.

Cependant, les avoirs n'ayant pas été totalement utilisés, il est nécessaire pour des raisons comptables de solder ces montants et de rembourser les 38 familles encore en possession de ces avoirs.

***Accord à l'unanimité des 19 membres présents et représentés du conseil municipal pour autoriser M le Maire à procéder au remboursement de ces tickets par émission de mandat.***

M. le Maire clôt l'ordre du jour du Conseil Municipal à 19 h 30.